

Intitulé de la certification :
"Construire une coopération culturelle territoriale"

Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle à partir desquels le dispositif de formation visant la certification est initié :

La certification répond à un besoin en compétences complémentaires auprès des responsables d'équipements, de services ou de projets culturels travaillant en étroite relation avec les collectivités publiques, ou qui en font partie.

Référentiel de compétences	Référentiel de certification	
	Modalité d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>C.1 Analyser un contexte d'action publique culturelle et ses évolutions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les parties prenantes (acteurs culturels, institutions, autres secteurs...) et interagir avec elles pour connaître leurs rôles et responsabilités - Identifier les publics-cibles et interagir avec eux pour connaître leurs pratiques, usages et aspirations - Réaliser un diagnostic partagé des enjeux culturels du territoire avec les parties prenantes et les publics-cibles 	<p>- Étude de cas réel</p> <p>À partir de sa situation ou son projet professionnel, le candidat devra rédiger un rendu de 7 à 10 pages traduisant sa capacité à construire un cadre de coopération culturelle territoriale.</p> <p>Une trame lui sera fournie en amont pour le guider dans la rédaction du rendu.</p> <p>Ce rendu doit comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une cartographie des parties prenantes professionnelles et leurs interactions - une liste ou mindmap des publics-cibles concernés - un protocole d'analyse partagée - une cartographie des ressources territoriales, politiques et financières du territoire - une procédure de coopération culturelle territoriale - un dispositif de facilitation 	<ul style="list-style-type: none"> • La cartographie doit montrer les interactions entre les parties prenantes identifiées • La liste des publics-cibles doit être en cohérence avec la situation choisie • Le candidat doit définir la manière dont il va entrer en relation avec les parties prenantes et publics-cibles • Le candidat doit identifier les personnes ressources pour mener l'analyse partagée et proposer des méthodes de collectes des données
<p>C.2 Concevoir un cadre de coopération culturelle et territoriale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les ressources territoriales, politiques et financières nécessaires pour la construction d'un projet culturel de territoire - Élaborer une procédure de coopération qui permet de co-construire ce projet 		<ul style="list-style-type: none"> • La cartographie des ressources territoriales, politiques et financières doit être en cohérence avec la situation choisie • La procédure de coopération culturelle territoriale doit comporter des règles de fonctionnement, des modalités d'animation et de contribution des parties prenantes, un rétroplanning des étapes

C.3 Animer un dispositif de coopération culturelle

- Faciliter la conception d'un programme d'actions culturelles en veillant à impliquer l'ensemble des parties prenantes
- Coordonner l'élaboration d'indicateurs d'évaluation des actions culturelles avec l'ensemble des parties prenantes

Le dispositif de facilitation doit comprendre :

- Des outils qui prennent en compte la pratique du *care* et de l'écoute active
- Une méthodes qui favorise la capacitation des participants
- Une méthodes qui suscite la coopération entre les parties prenantes pour les amener à concevoir un programme d'actions culturelles et des indicateurs d'évaluation partagée